

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 22

Pouvoir : 7

Date de la convocation :
12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le dix-huit décembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Pascal GERARDIN et Laurent LAGRIFFOUL.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Didier PICARD à Florence PLISSONNIER, Nelly MONNOT à Richard MILON, Matthieu GRIVEL à Alain MERE, Adeline CARITEY à Brigitte MARTIN, Elise MARTIN à Tristan BATHIARD, Marie-Christine BOIREAU à Didier BERNARD, Jacqueline PENAUD à Laurent LAGRIFFOUL.

Objet : Modification de la délibération relative à la cession d'une emprise foncière - Substitution de l'acquéreur

Exposé :

La commune prévoit un projet immobilier rue Louis Aragon, initialement conçu en partenariat avec Coop Habitat Bourgogne. Suite à des changements dans le montage du projet, la commune souhaite désormais autoriser la substitution de Coop Habitat Bourgogne par la SCCV LES JARDINS D'ELSA pour la réalisation de cette opération foncière. Cette SCCV a été spécifiquement créée pour ce projet et sera dissoute une fois celui-ci achevée. Coop Habitat Bourgogne reste l'actionnaire principal de la SCCV et en conserve la gestion.

Visa :

Vu la délibération n°006/23 du 27 février 2023 approuvant la cession d'une emprise foncière à Coop Habitat Bourgogne,

Considérant la demande de substitution de l'acquéreur pour la signature de l'acte de vente à intervenir,

Considérant que cette substitution est autorisée dans la promesse de vente.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE la substitution de Coop Habitat Bourgogne par la SCCV LES JARDINS D'ELSA pour la signature de l'acte de vente à intervenir concernant les parcelles cadastrées AD 43, 44, 45, 46 et AD numéro 450 pour partie, d'une superficie d'environ 2 840 m².
- PRECISE que toutes les autres conditions de la vente, telles que définies dans la délibération n°006/23 du 27 février 2023, demeurent inchangées.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette cession avec la SCCV LES JARDINS D'ELSA.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

